



Dissolution du syndicat hongkongais HKCTU : FO dénonce les violations répétées des droits fondamentaux à Hong Kong

Force Ouvrière est fortement préoccupée par l'annonce de l'auto-dissolution de syndicats indépendants à Hong-Kong qui fait suite aux poursuites et intimidations exercées à l'encontre des syndicats et de leurs leaders syndicaux au cours de ces derniers mois, depuis l'adoption de la loi sur la sécurité nationale. Ainsi, depuis le mois d'août, plusieurs organisations hongkongaises – le syndicat des professionnels de l'éducation, le syndicat général des orthophonistes et l'organisation de défense des travailleurs Asia Monitor Resource Center – ont décidé délibérément de procéder à leur dissolution. La HKCTU a également annoncé en septembre 2021 sa volonté de dissoudre le syndicat, quelques mois à peine après la Conférence internationale du travail au cours de laquelle la Commission d'application des normes avait adressé une série de recommandations à l'attention des autorités chinoises.

La Confédération syndicale indépendante hongkongaise HKCTU, affiliée à la Confédération syndicale Internationale, et ses organisations affiliées ont été accusées de contrevenir à la loi sur la sécurité nationale. La sécurité personnelle des responsables syndicaux est, elle aussi, menacée. Le secrétaire général de la HKCTU, Lee Cheuk-yan, purge actuellement une peine de prison pour avoir participé à des rassemblements publics et doit désormais répondre de nouvelles accusations pour avoir prétendument incité à la subversion en sa qualité de président de l'Alliance de Hong Kong. Cette alliance est la principale organisation à avoir entériné le principe « un pays, deux systèmes » à Hong Kong ; elle demande le respect des libertés fondamentales.

FO regrette que la dissolution soit aujourd'hui la seule option à leur disposition, privant ainsi les travailleurs de leurs protections fondamentales garanties par le droit international, à commencer par la convention 87 de l'OIT.

FO s'alarme également du fait que les relations internationales des syndicats hongkongais, et notamment son affiliation internationale à la CSI, ainsi que le soutien apporté par d'autres organisations syndicales, soient utilisées par les autorités pour accuser les syndicats et les associations de travailleurs de collusion contre l'Etat.

FO s'est adressée pour la deuxième fois au Ministre français de l'Europe et des Affaires Etrangères afin de mettre en œuvre toute influence diplomatique possible au sein des institutions européennes et internationales en faveur du rétablissement et du respect des libertés et droits fondamentaux.

Paris, le 6 octobre 2021

Contact :

**Marjorie
ALEXANDRE**
Secrétaire confédérale

**Secteur International,
Europe et Migrations**

✉ [malexandre](mailto:malexandre@force-ouvriere.fr)
@force-ouvriere.fr
☎ 01.40.52.82.88